

1
(N^o 219.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 23 FÉVRIER 1842.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations, sur la demande de François Avanzo.

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né à Piève-Tesino (Tyrol italien), le 10 avril 1809, et il habite la ville de Bruges depuis 1819, où il fait le commerce de quincaillerie en gros.

Il résulte, des renseignements recueillis, qu'il a épousé une Belge, qui l'a rendu père de deux enfants; qu'il a satisfait aux lois sur la milice; qu'il remplit avec zèle ses devoirs comme garde civique; que sa conduite est à l'abri de tout reproche; qu'il jouit d'une honnête aisance, et qu'il est regardé comme un commerçant actif et laborieux.

Les autorités consultées estiment qu'il y a lieu d'accorder au suppléant la naturalisation ordinaire qu'il sollicite.

Le rapporteur,
HENOT.

Le président,
DU BUS AÎNÉ.